

**LETTRE OUVERTE DE L'UNION PROGRESSISTE DES PROCUREURS AU PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT DU ROYAUME D'ESPAGNE CONCERNANT SA POSITION POLITIQUE À
L'ÉGARD DU TERRITOIRE DU SAHARA OCCIDENTAL**

Monsieur le Président du gouvernement espagnol :

L'Union progressiste des procureurs regrette votre revirement dans la politique internationale en ce qui concerne le processus inachevé de décolonisation du Sahara occidental.

Nous considérons que votre soutien à la proposition d'autonomie du Sahara occidental au sein du Maroc - que le Royaume réitère depuis 2007 - constitue, entre autres, une violation flagrante, du Plan de Paix de 1991 que le royaume du Maroc a lui-même signé avec le Front Polisario, approuvé par la suite par le Conseil de sécurité des Nations unies.

Cette nouvelle position politique aggrave les positions prises par nos gouvernements précédents et, plus inquiétant encore, contrevient au droit international applicable.

Face à ce nouveau scénario, l'Union progressiste des procureurs a accepté d'envoyer une délégation de procureurs et de juristes dans les camps de réfugiés sahraouis, dans les environs de Tindouf, du 2 au 9 avril 2023. Ce déplacement nous a servi à vivre une expérience d'intégration avec le peuple sahraoui et a constitué une occasion de rencontre permettant d'approfondir l'étude et l'analyse juridique de la situation actuelle du peuple sahraoui et de la légalité en vigueur.

Conformément aux dispositions prévues à l'article 96 de la Constitution espagnole, les traités internationaux valablement conclus et publiés officiellement en Espagne font partie de notre droit interne et revêtent donc un caractère obligatoire. C'est dans ce cadre constitutionnel, tout en rappelant les obligations contractées par notre pays, que nous **vous demandons, en qualité de Président du gouvernement espagnol, d'adopter les mesures nécessaires pour garantir effectivement le respect de toutes les obligations internationales qui incombent à l'Espagne afin de parvenir à la tenue du référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental.** Des obligations contractées non seulement en tant que membre de l'Union européenne et de la Communauté internationale, mais aussi, avant tout, en tant que puissance coloniale.

Dans le respect de la **mémoire démocratique de notre pays**, il est impératif de rappeler que depuis 1963 - date à laquelle les Nations unies ont inscrit le Sahara occidental sur la liste des territoires non autonomes, décrétant que ce territoire devait être décolonisé par la tenue d'un référendum d'autodétermination - notre pays n'a pas respecté de manière effective les obligations nées de son statut de puissance administrative du territoire.

Conformément aux dispositions de la Charte des Nations unies, l'Espagne a le devoir de promouvoir les intérêts du peuple sahraoui, afin qu'il puisse réaliser son progrès social, économique, politique et éducatif, ainsi que de promouvoir l'aide au peuple sahraoui afin d'établir des formes appropriées d'autonomie conformément à ses aspirations politiques et de transmettre aux Nations unies des informations régulières sur la situation du peuple sahraoui.

Le non-respect de ces obligations est un héritage de la dictature franquiste qui se présente de manière chronique depuis cette époque. Cependant, votre nouvelle position, en tant que Président du gouvernement, non seulement perpétue cette inaction historique, mais semble également s'aligner sur l'accord indigne et illégal signé en 1975 par notre pays (Pactes de Madrid), par lequel l'Espagne céda une partie du territoire du Sahara occidental au Maroc et une autre partie à la Mauritanie, un accord qui n'a jamais été reconnu comme valide par l'ONU.

Cette situation nous inquiète beaucoup, car votre décision concernant le Sahara occidental, loin de contribuer à la conclusion du processus de décolonisation, constitue une alliance avec le royaume du Maroc, responsable du blocage de ce processus depuis près de 50 ans.

À cet égard, il convient de rappeler que la Cour internationale de Justice de La Haye a émis en 1975 un avis selon lequel il n'existe aucun lien juridique de souveraineté entre le royaume du Maroc et le Sahara occidental, et que le Sahara occidental devrait donc être décolonisé par l'exercice de l'autodétermination.

Notre mémoire et notre consolidation démocratique nous obligent, en tant que pays, à assumer notre responsabilité à l'égard du peuple sahraoui.

Toute solution qui s'inscrit en dehors du cadre de la légalité internationale et du respect des obligations de l'Espagne se traduira par la perte d'une opportunité historique d'une part, de consolider le leadership de l'Espagne dans la conquête de la démocratie et des libertés et, d'autre part, de rendre l'avenir volé au peuple du Sahara occidental.

Le secrétariat de l'Union progressiste des procureurs.

Las Palmas de Gran Canaria, 8 avril 2023

<https://static.ecestaticos.com/file/595/a16/929/595a16929b28684461ac548e50dd2b33.pdf>